



## Demande d'aide pour calcul indemnités de rupture

Par **MariAnge**, le 19/01/2013 à 14:24

bonjour à vous.

Suite à un arrêt maladie en accident de travail, j'ai été reçue par la MDT qui me positionne apte à mon travail mais avec quelques "fortes" restrictions à mon poste.

En visite de pré-reprise, le MDT avait inscrit les restrictions.

Lors de la visite de reprise, il a renouvelé ses restrictions.

L'employeur était donc au courant, avant, pendant la reprise qui a eu lieu 5 jours avant la visite de reprise.

Hors, suite au certificat du MDT, les restrictions au poste sont devenues motifs de rupture.

Dés la réception du document du MDT, j'ai subi de la part de la DRH une sorte de pression à me faire signer immédiatement une rupture conventionnelle, chose que j'ai réussi à postposer à lundi 21-1-13.

Je suis en cours de reconnaissance de travailleur handicapé, handicapé estimé entre 10 et 15% suite aux séquelles de l'accident de travail.

Mon salaire est de 1500 euros brut avec 2 1/2 ans d'ancienneté.

Pourriez-vous m'aider à calculer raisonnablement la somme que je pourrais négocier avec mon employeur?

Sachant que je ne pourrai plus exercer dans mon métier et ayant + de 25 ans d'expériences.

Merci à vous

Par **P.M.**, le 19/01/2013 à 16:09

Bonjour,

Mais si vous considérez que vous avez subi une pression pour signer la rupture conventionnelle, vous pourriez déjà vous rétracter car il n'est de toute façon pas sûr que la négociation aboutisse au cours de laquelle vous pourriez déjà vous faire assister par un Représentant du Personnel ou en cas d'absence dans l'entreprise par un Conseiller du Salarié...

L'indemnité légale étant de 1/5<sup>e</sup> de mois de salaire brut par année de présence ou celle prévue en cas de licenciement par la Convention Collective applicable, si plus favorable...

Par **MariAnge**, le 19/01/2013 à 18:45

malgré la pression, j'ai postposé cette demande et discussion à lundi prochain.

Je n'ai donc rien signé et je ne pense pas signer du tout.

Simpliste, la situation est 100% de leur faute, ce sera à eux de me proposer quelque chose que je jugerai acceptable ou non.

Je sais, j'ai l'air un peu tourbillonnante, mais j'ai eu 4-5 heures de réflexion entre cette réponse et ma demande initiale.

Travail avec mes propres "affaires" dans la neige fondante, je sais maintenant mon positionnement par rapport à mon emploi.

Merci pmtedforum de votre intervention; mais 800 euros d'indemnité légale, c'est une misère.